

Image not found or type unknown



Vacance et accident du travail

Par **ayari**, le **20/05/2011 à 11:40**

Bonjour,rnrnje suis actuellement en accident du travail et je ne sais pas a quel date je reprend.
est ce que je peux quand meme partir en vacance alors que je suis toujours en accident du
travail ?rnrnmerci

Par **jurigeo**, le **20/05/2011 à 19:16**

vous êtes en arret de travail et percevez des IJ de la sécu: vous êtes censé rester au repos à
votre domicile. Pour partir à une autre adresse il faut demander l'autorisation à votre caisse de
sécurité sociale.